

## ***Le regroupement spécifique pour les formateurs CFA-CFPPA complémentaire du regroupement disciplinaire***

Il est organisé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et apprentissage, Mmes et MM. Desmazeau, Hascouet, Maraquin, Michel et Tosi. Le suivi logistique est confié à l'Institut Agro Dijon/DIRED.

Son objet est centré sur les spécificités de la mise en œuvre des formations et des évaluations en CFA et en CFPPA. Les thèmes abordés lors de ce regroupement *s'appuient sur les travaux effectués lors du regroupement disciplinaire et du regroupement régional de pairs.*

Ce regroupement se déroulera **en distanciel** sur une durée **impérative** de **4 demi-journées** et aura lieu en **semaines 47, 48 et 49.**

L'agent s'inscrit au regroupement souhaité lors de son inscription au dispositif TUTAC.

- Session 1 : du **mardi 22 novembre 2022 à 14 heures** au **jeudi 24 novembre 2022 à 12 heures**,
- Session 2 : du **mardi 29 novembre 2022 à 14 heures** au **jeudi 30 novembre 2022 à 12 heures**,
- Session 3 : du **mardi 06 décembre 2022 à 14 heures** au **jeudi 08 décembre 2022 à 12 heures.**

Un nombre maximal de participants par session étant défini, il est impératif lors de l'inscription de formuler systématiquement un second choix.

**Date limite d'inscription à ce regroupement : 12 novembre 2022 – 18h00**

Un nombre maximal de participants par session étant défini, il est impératif lors de l'inscription de formuler systématiquement un second choix.

⇒ **lien vers le programme du regroupement**

**Programme du regroupement spécifique pour les formateurs de CFA/CFPPA**

Durant ces quatre demi-journées, seront abordés les points suivants :

- Le métier de formateur
  - La diversité des activités
  - La déontologie
- Le cadre spécifique dans lequel le formateur intervient
  - L'environnement de la FPC et de l'apprentissage : cadre réglementaire, partenaires
- L'alternance - l'individualisation - l'évaluation
- Des choix pédagogiques à intégrer dans le cadre d'une approche globale de la formation et de l'habilitation pédagogique